

Monsieur le Président remercie Monsieur Sylvain Lauzes et les membres du conseil municipal de Montamat d'accueillir cette séance du conseil communautaire.

En préambule, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Alain Gateau, nouveau maire de la commune de Monblanc.

Il informe que, par arrêté préfectoral du 9 février 2016, la composition du conseil communautaire de la communauté de commune du Savès est fixée à 47 membres :

- 9 conseillers communautaires pour Samatan
- 8 conseillers communautaires pour Lombez
- 1 conseiller communautaire par commune pour les autres communes.

Madame Marie Thérèse Caille et monsieur Cédric Pimounet sont les nouveaux délégués communautaires de la commune de Lombez.

Monsieur Pierre Long est le nouveau délégué communautaire de la commune de Samatan.

Monsieur le Président leur souhaite également la bienvenue.

Madame Marie Thérèse Caille et Monsieur Alain Gateau sont désignés secrétaires de séance.

Monsieur Lefebvre propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- la demande d'autorisation de signer une convention de servitude avec ERDF
- la demande d'autorisation de signer l'avenant N° 1 avec la Fédération régionale de la MJC

Monsieur Larée demande de procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant au PETR pour remplacer Monsieur Bernard Ribes, décédé.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces inscriptions.

1- Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 10 février 2016.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

2- Approbation du Compte de Gestion 2015 – Vote du Compte administratif 2015 : affectation du résultat

Monsieur Cot informe que le compte administratif a été présenté en commission finances le 9 février 2016 et au bureau le 17 février 2016.

Il présente à l'assemblée le compte administratif 2015. (Voir annexe)

Monsieur Traverse observe que les dépenses de fonctionnement augmentent chaque année. Il faut surveiller attentivement ces dépenses.

Monsieur Cot souscrit à cette remarque et indique que les efforts, en 2016 devront être orientés sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il faut parvenir à faire des économies sur les charges à caractère général et les frais de personnel. Ceux-ci ont augmenté d'une part du fait de la réforme des rythmes scolaires, d'autre part du fait de l'embauche de 2 agents en 2015 (un adjoint technique et un adjoint administratif).

Monsieur Lefebvre souligne aussi que les efforts doivent porter sur le fonctionnement, mais il rappelle également les charges nouvelles que la communauté de communes doit supporter : la réforme des rythmes scolaires, l'adhésion au syndicat Gers numérique, en 2017 le tourisme....

Il rappelle la situation budgétaire de 2012 : la CAF était alors de 90 000€. Même si elle a un peu diminué, elle s'élève à 546 000€ fin 2015.

Approbation du compte de gestion 2015- vote du compte administratif

Les documents présentés sont conformes aux comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier de Lombez.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2015.

Monsieur Hervé Lefebvre quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Alain Sancerry procède à la mise au vote des comptes administratifs 2015.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2015.

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

Affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif 2015 ; dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2015	A	782 468.25
qui est égal au compte 12 "Résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion		
- Report à nouveau	B	86 682.49
(solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)		
* Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	869 150.74
Section d'investissement		
Solde d'exécution	C	- 387 606.24
(avec les résultats antérieurs)		
Restes à réaliser Dépenses : 765 332.01 € Solde des restes à réaliser D		-341 092.21
Recettes : 424 239.80 €		
Déficit d'Investissement	C + D	- 728 698.45

décide de reporter au budget pour 2016 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

En recettes de fonctionnement sur la ligne **002 "Excédent de fonctionnement reporté" : 140 452.29 €.**

Affectation en recette d'investissement au compte 1068, la somme de **728 698.45 €.**

3- Approbation du schéma de mutualisation

Monsieur le Président rappelle que la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 impose la réalisation d'un schéma de mutualisation des services entre les EPCI et les communes membres dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Il rappelle la démarche entreprise dès décembre 2014 avec le cabinet KPMG, qui a permis d'identifier les pistes de mutualisation.

3 enjeux principaux :

- maintenir les services rendus aux administrés
- faciliter l'action au quotidien dans les communes
- permettre de réaliser l'action communale à des coûts plus intéressants.

Le projet de schéma de mutualisation a été transmis aux communes pour avis le 18 décembre 2015.

27 communes ont émis un avis favorable, 4 communes ont émis un avis défavorable mais une s'est prononcée au-delà du délai de 3 mois, et 1 commune n'a pas délibéré.

Le conseil communautaire à la majorité

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	38	1	1

- Approuve le schéma de mutualisation proposé.

4-Signature de la convention avec l'Agence Départementale du Développement Economique

Monsieur le Président expose :

Pour faire face au désengagement du Conseil Départemental pour le développement économique suite à la loi NOTRe, les intercommunalités du département et la CCI du Gers ont décidé de mutualiser la prospection et l'accueil de nouvelles entreprises et des porteurs de projets au sein de l'association Gers Développement.

La mission principale de l'Agence est de contribuer au développement économique du Gers. Elle se décline en 3 axes d'intervention :

- Promotion du territoire, détection et accompagnement des projets
- Appui- conseil aux EPCI pour la mise en œuvre d'offres d'accueil d'entreprises
- Accompagnement des entreprises en développement et des porteurs de projets innovants

Il présente la convention qui fixe les modalités de ce partenariat et qui prévoit le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Agence « Gers Développement ».

Le conseil communautaire à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- autorise le président à signer la présente convention
- décide d'inscrire les crédits correspondants au compte 6574 au Budget primitif 2016.

5- Présentation du Focus Pôle Commercial Samatan – Lombez réalisé par la CCI

Monsieur Daignan présente le document d'analyse du pôle commercial Samatan Lombez réalisée par la CCI.

(Voir document en annexe)

6- Signature de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Laymont

Monsieur le Président présente la convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Laymont pour les activités scolaires. Elle prévoit le versement d'une participation de la communauté de communes d'un montant de 800€ par an.

Le conseil communautaire à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- autorise le président à signer la présente convention

7- Signature de la convention de servitude avec ERDF

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

Autorise le Président à régulariser et signer la convention de servitude avec ERDF relative aux parcelles de terrains situées :

Commune de Samatan section AS n°87

L'acte authentique sera signé à l'étude de Maître Poitevin à Toulouse.

8- Signature avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées

Monsieur le Président rappelle la délibération du 10 mars 2015, par laquelle l'assemblée approuvait la signature d'une convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Fédération Régionale des MJC de Midi-Pyrénées.

Le montant de la subvention que la communauté de communes attribue à la FRMJC était fixé à 53 791,56 € pour l'année 2015.

Il présente l'avenant N°1 à cette convention qui modifie le montant de la participation financière de la communauté de communes pour l'année 2016. Ce montant s'élève à **54 943€**.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Fédération Régionale des MJC de Midi-Pyrénées.

9- Remplacement Monsieur Bernard Ribes pour siéger au PETR

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

Désigne Monsieur Alain Gateau membre suppléant pour siéger au PETR.

Questions diverses

- Monsieur le Président rappelle la mission confiée au cabinet KPMG relative à l'évaluation des impacts financiers de transferts de compétence 2017 – 2020, et demande aux maires de compléter et retourner le questionnaire au cabinet KPMG au plus tôt.

- Monsieur le Président rend compte des arbitrages du Conseil départemental de l'éducation nationale. Il y aura une fermeture de classe à l'école maternelle de Lombez mais qui sera compensée par la mise en place d'un nouveau dispositif de classe passerelle permettant d'accueillir les enfants de moins de 3 ans.

Par ailleurs il informe qu'il n'y aura pas de fermeture d'école à la rentrée prochaine. Monsieur le Président indique que le protocole départemental relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale, signé le 5 décembre 2014, prévoit notamment la fermeture des écoles à une classe et qu'il faut se préparer à cette décision à court et moyen termes pour les écoles de Pompiac, Seysses-Savès, Montpezat et Tournan. Comme il l'a indiqué à l'Inspectrice d'académie, il s'est refusé à établir un ordre de fermeture car il est conscient de l'importance que l'école rurale occupe pour les communes concernées et cette priorisation est tout simplement impossible à établir, chaque école ayant des atouts et des inconvénients. Il travaille en étroite collaboration avec les services départementaux de l'éducation pour évaluer les solutions de ré-affectation des élèves sur d'autres sites si ces fermetures devaient être effectives.

- Diagnostic enfance jeunesse : Monsieur Lefebvre informe que ce diagnostic est en cours, il sera présenté en assemblée. Près de 650 questionnaires ont été envoyés : taux de retour 54%.

- Mutualisation : Monsieur Daignan informe que l'entretien des espaces verts sera réalisé cette année avec le matériel de la mairie de Lombez qui serait ainsi mutualisé. Une convention devra être établie.

Il informe qu'une consultation va être lancée pour une commande groupée pour l'achat de matériel (tables chaises, défibrillateur....)

Le prochain conseil communautaire se tiendra le samedi 9 avril à Cazaux-Savès.

Monsieur Bonnefoi demande quelle est la politique en matière d'urbanisme sur le territoire, car la loi ALUR prévoit le transfert de cette compétence à compter de 2017.

Les conseils municipaux auront la possibilité de s'opposer au transfert, dans des conditions de majorité particulières. Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à une communauté de commune devra être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

Il faut s'interroger dès à présent. Monsieur Lefebvre reconnaît l'intérêt de cette question, il faut effectivement mener cette réflexion.

Monsieur Lauzes demande une rencontre avec Monsieur Lapeyre pour établir le programme. Il regrette de ne pas avoir été consulté. Monsieur Alain Sancerry lui indique que le programme de travaux sur la voirie communautaire a été établi par Monsieur Lapeyre avec sérieux pour répondre au mieux et de façon homogène aux besoins, et qu'il n'est pas prévu une consultation individuelle de chaque maire.

Fin de la séance à 20 heures 30